



Département du Vaucluse

**COMPTE RENDU DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DECEMBRE 2023**

COMMUNE DE BÉDOIN

L'an **deux mil vingt trois, le treize décembre**, à **18h00**, le Conseil Municipal de la commune de **BEDOIN**, **régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Alain CONSTANT**.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE N°MA-DEL-2023-077 : CONVENTION DE SERVITUDES AU PROFIT D'ENEDIS - PARCELLE G2038

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE N°MA-DEL-2023-078 : CONTRAT DE CANAL N°2 - APPROBATION

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE N°MA-DEL-2023-079 : DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION D'UNE FOURRIERE AUTOMOBILE : ATTRIBUTION

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE N°MA-DEL-2023-080 : CONVENTION ENTRE LA COMMUNE ET L'EHPAD - GESTION DES ESPACES ET EQUIPEMENTS COMMUNS

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE N°MA-DEL-2023-081 : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES EQUIPEMENTS DE TENNIS AU PROFIT DE L'ASSOCIATION « TENNIS CLUB DE BEDOIN »

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE N°MA-DEL-2023-082 : APPEL A MANIFESTATION D'INTERET - INSTALLATIONS PHOTOVOLTAIQUES - ATTRIBUTION

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE N°MA-DEL-2023-083 : PLAN PARTENARIAL DE GESTION DE LA DEMANDE ET D'INFORMATION DES DEMANDEURS DE LOGEMENTS SOCIAUX - AVIS

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE N°MA-DEL-2023-084 : BUDGET PRINCIPAL 2023 - DECISION MODIFICATIVE n°5

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE N°MA-DEL-2023-085 : BUDGET ANNEXE "PISCINE,CAMPING,TENNIS" - DECISION MODIFICATIVE N°1

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE N°MA-DEL-2023-086 : BUDGET PRINCIPAL 2024 - OUVERTURE DE CREDITS PAR ANTICIPATION

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE N°MA-DEL-2023-087 : BUDGET ANNEXE PISCINE-CAMPING-TENNIS 2024 -OUVERTURE DE CREDITS PAR ANTICIPATION

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE N°MA-DEL-2023-088 : CONVENTION AVEC LA COMMUNE DE SAULT : PARTICIPATION AUX FRAIS DE SCOLARITE D'UN ELEVE DE BEDOIN

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE N°MA-DEL-2023-089 : COMPTE FINANCIER UNIQUE

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE N°MA-DEL-2023-090 : SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS – VERSEMENT PAR ANTICIPATION

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE N°MA-DEL-2023-091 : CREATION D'EMPLOIS NON PERMANENTS

INFORMATION : DECISIONS DE MONSIEUR LE MAIRE PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L2122-22 DU CGCT